

# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

## **DE LA SOCIETE BRINK TOWING SYSTEMS SARL (BRINK TS SARL)**

### **applicables à compter du 01/01/2024**

#### **1. CHAMP D'APPLICATION DES CGV**

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les conditions auxquelles sont conclues les ventes de nos Produits (ci-après le(s) « les Produit(s) ») commercialisés par notre société, la société BRINK TOWING SYSTEMS SARL dont le siège est au 7 rue Rol Tanguy – 51450 BETHENY, immatriculée au RCS de REIMS sous le n° 383 623 550 (ci-après « BRINK TS SARL ») aux Clients professionnels (ci-après le(s) « Client(s) »).

Sauf dispositions écrites expresses contraires accordées par BRINK TS SARL à son Client, ses ventes sont toujours faites aux conditions décrites ci-après, qui constituent le socle unique de la négociation commerciale et prévalent sur tout document émanant du Client, et qui ne sauraient être modifiées par des stipulations contraires contenues dans un document du Client, notamment ses conditions générales d'achats.

Toute commande implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions.

Les présentes CGV de BRINK TS SARL figurent sur tous ses tarifs, de sorte que le Client, en passant commande en vertu de ces documents, en a une parfaite connaissance.

Ces CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de l'émission de l'offre/devis.

#### **2. OFFRES – PRODUITS**

Les offres s'entendent dans la limite des stocks disponibles, tels que précisés lors de la passation de la commande par le Client. En cas d'indisponibilité du Produit commandé, BRINK TS SARL en informera le Client et peut lui proposer un Produit d'une qualité et d'un prix équivalent.

Le Client est tenu de se reporter à la description de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés essentielles avant toute passation de commande.

BRINK TS SARL se réserve le droit, à tout moment, de supprimer ou de modifier, pour des raisons techniques notamment ou autres, un Produit figurant sur ses catalogues ou documents commerciaux, sans que cela ne puisse générer de dommages et intérêts ou d'indemnités pour le Client. BRINK TS SARL s'engage à informer le Client par e-mail ou fax de la suppression ou de la modification de ce Produit avec un préavis de 15 jours. Toute modification mineure réalisée sur les Produits livrés, par rapport aux

Produits commandés, qui ne remet pas en cause les fonctionnalités ou l'usage des Produits ne pourra en aucun cas justifier un refus de livraison, une résiliation ou une résolution de la vente.

### **3. COMMANDES**

Préalablement à toute passation de commande, le Client doit ouvrir un compte et lors de cette ouverture de compte, le Client doit fournir un K-bis à jour, ses coordonnées bancaires ainsi que son numéro de TVA intracommunautaire et doit signer les présentes CGV.

Toute commande passée par un Client, ne deviendra définitive qu'en cas de non-contestation de BRINK TS SARL, dans un délai maximal de 2 jours ouvrés suivant la date de réception de la commande. A défaut de contestation de la commande dans ce délai, la commande sera considérée comme acceptée.

Les commandes seront adressées au service commercial de BRINK TS SARL, par fax, sur le portail B2B, e-mail ou transaction EDI et seront éventuellement contestées par écrit. Elles devront préciser la nature et la quantité de Produits commandés et la date de livraison souhaitée.

BRINK TS SARL se réserve le droit de réduire ou de fractionner toute commande du Client présentant un caractère anormal au plan quantitatif ou en cas de risque d'insolvabilité du Client, après l'en avoir avisé par tout moyen approprié, confirmé par écrit, sans que cela n'ouvre droit pour lui à quelque indemnité ou dommage et intérêt d'aucune sorte.

La commande non contestée dans les conditions ci-dessus fixées ne peut plus faire l'objet postérieurement d'aucune modification, annulation ou report d'échéance, sauf acceptation expresse et écrite de BRINK TS SARL. L'annulation d'une commande non contestée par BRINK TS SARL entraînera de plein droit l'exigibilité immédiate du montant total de la commande outre des dommages et intérêts au profit de BRINK TS SARL.

### **4. PRIX**

Les prix figurant sur les tarifs, catalogues ou tout autre document émis par BRINK TS SARL ne sont donnés qu'à titre indicatif et sans garantie de durée. BRINK TS SARL se réserve le droit de modifier à tout moment le prix de ses Produits, notamment en cas de hausse des matières premières entrant dans leur fabrication ou de modification des coûts de production, étant précisé qu'en cas de variation du prix, le prix applicable sera celui en vigueur à la date de réception de la commande. BRINK TS SARL s'engage à informer le Client par écrit de toute modification de ses tarifs avec un préavis minimum de 15 jours sauf circonstances exceptionnelles.

Les prix indiqués par BRINK TS SARL s'entendent, sauf spécifications contraires convenues avec le Client, hors taxes et hors escompte pour des Produits mis à la disposition du Client dans les usines BRINK TS SARL.

Toutefois, les prix s'entendent franco de port, pour toute commande de dix attelages minimum, livrable à une même date et en un même lieu.

Les prix s'entendent pour le nombre de Produits indiqués dans la commande. Toute variation de la quantité commandée par le Client, postérieurement à la commande non contestée, quand bien même elle serait acceptée par BRINK TS SARL, l'autorisera à modifier le prix de facturation et les conditions de vente, en fonction du prix et des conditions tarifaires en vigueur à la date de la modification intervenue.

## 5. PAIEMENT

La livraison des Produits dans les usines de BRINK TS SARL déclenche la facturation.

Les factures de BRINK TS SARL sont payables à son siège social (BRINK TOWING SYSTEMS SARL – 7 rue Henri ROL-TANGUY – ZA Les Naux – 51450 BETHENY), à 30 jours net à compter de la date d'émission de la facture, par traite acceptée ou virement. Les traites doivent être retournées acceptées par le Client à BRINK TS SARL dans les huit jours suivant leur émission. En cas de première commande ou risque d'insolvabilité d'un Client, BRINK TS SARL peut exiger du Client le paiement intégral au moment de la passation de commande.

Aucun escompte pour paiement anticipé n'est accordé au Client.

En outre, en cas de risque d'insolvabilité du Client, BRINK TS SARL se réserve le droit de refuser la commande qui lui a été adressée, d'exiger des garanties de paiement, soit préalablement à l'acceptation de la commande, soit préalablement à la date de livraison de celle-ci. Si le Client ne fournit pas les garanties de paiement sollicitées, BRINK TS SARL pourra, dans le premier cas, refuser la commande et, dans le deuxième cas, suspendre ou résilier celle-ci.

Le Client s'interdit d'opérer toute compensation afin de procéder au paiement des sommes dues à BRINK TS SARL, un paiement par compensation sera considéré comme un non-paiement.

Le paiement est réalisé par l'encaissement effectif du prix par BRINK TS SARL, la remise de traite ou tout autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement. Le non-paiement total ou partiel d'une facture à l'échéance fixée ou le refus d'acceptation d'une traite dans le délai ci-dessus spécifié entraîne :

- la déchéance du terme pour la totalité des créances, toute les sommes dues par le Client à BRINK TS SARL devenant de plein droit immédiatement exigibles.
- la suspension de plein droit de toute commande ou de toute livraison nouvelle ou en cours, sans que le Client ne puisse réclamer quelques dommages et intérêts.
- l'exigibilité de plein droit, d'intérêts de retard au taux de dix fois l'intérêt légal en vigueur en France, jusqu'à la date de parfait paiement du prix en principal frais et accessoires.
- l'exigibilité de plein droit, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.
- l'exigibilité de plein droit après l'envoi au Client d'une mise en demeure préalable, d'une indemnité fixée forfaitairement à 10% de la somme impayée.
- la refacturation de tous les frais générés par le recouvrement contentieux des sommes dues.
- la perte de toutes les réductions de prix immédiates ou différées octroyées par BRINK TS SARL au Client et non encore réglées au jour de la constatation du défaut de paiement.
- et la modification des délais de paiement, toute facture devant être payée comptant à la commande par le Client.

Toute réclamation concernant une facture émise par BRINK TS SARL, ne sera recevable que si elle est adressée par mail à l'adresse [info.fr@brink.eu](mailto:info.fr@brink.eu) dans un délai de quinze jours à compter de sa réception par le Client. Passé ce délai aucune réclamation ne sera plus admise.

En cas de demande de copies de facture, de bon de livraison, de bon de transport et plus généralement de tout document administratif, BRINK TS SARL se réserve le droit de facturer au Client une somme forfaitaire de 10 euros hors taxes par document.

Les contestations pouvant être émises par le Client sur les Produits ne peuvent différer les paiements dus ou modifier les conditions de paiement.

## **6. LIVRAISON – TRANSPORT**

### **6.1. Délais de livraison**

Sauf dispositions contraires convenues entre BRINK TS SARL et le Client, les délais de livraison indiqués sur tout document émanant soit de BRINK TS SARL, soit du Client, s'entendent pour des Produits mis à disposition du Client dans les usines de BRINK TS SARL. BRINK TS SARL s'engage à livrer les Produits dans un délai maximum de 4 jours à compter de la date de réception de la commande non contestée.

BRINK TS SARL se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles en cas d'indisponibilité momentanée d'un Produit. Tout dépassement du délai maximal de livraison ci-dessus fixé ne pourra en aucun cas constituer un motif d'annulation de commande ou de refus de livraison.

BRINK TS SARL s'engage à informer le Client par tout moyen en cas de retard de livraison.

Seuls les retards de livraison (à l'exclusion des retards qui sont indépendants de la volonté de BRINK TS SARL) supérieurs à 30 jours pourront donner lieu à indemnisation. Le Client devra alors formuler une réclamation écrite adressée à BRINK TS SARL, accompagnée, s'il estime avoir subi un préjudice du fait de ce retard de livraison, de tous les justificatifs afférents au retard et au préjudice subi, afin que BRINK TS SARL puisse en vérifier le bien-fondé. A défaut de respecter les règles fixées au présent article, aucune réclamation ne sera admise par BRINK TS SARL du fait des retards de livraison. L'indemnisation sera limitée en toute hypothèse aux préjudices réels directs et justifiés dans une limite de 3 % du montant de la commande ou de la partie de la commande non livrée.

### **6.2 Transport**

Sauf dispositions contraires convenues entre BRINK TS SARL et le Client, la livraison est effectuée soit par enlèvement direct du Client, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance des Produits à un transporteur mandaté par le Client et le Client se doit de retirer les Produits commandés dès la date de livraison effective par BRINK TS SARL. A défaut BRINK TS SARL se réserve le droit de lui facturer des frais de stockage.

Les Produits vendus par BRINK TS SARL voyagent aux risques et périls du Client, la responsabilité de BRINK TS SARL étant automatiquement dérogée dès la livraison des Produits dans ses usines ou dépôts, le transfert des risques s'opérant à ce moment et ce quel que soit le mode de transport et les modalités de paiement du prix du transport et quand bien même BRINK TS SARL prendrait en charge les frais et l'organisation du transport.

En cas de vente internationale la livraison est réalisée Ex Works (EXW), selon la définition qui en est donnée par les Incoterms 2020, avec toutes les obligations qui en résultent pour les parties.

En toute hypothèse, dans le cas où BRINK TS SARL organise le transport des Produits vendus, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un transporteur, ce ne sera qu'au nom et pour le compte du Client.

En cas d'avarie de transport de quelque nature que ce soit, le Client devra exercer ses recours contre le transporteur dans les délais et formes légaux, conformément aux dispositions des articles L 133-3 et L 133-4 du code de commerce.

Il devra mentionner ses réserves ou réclamations sur le bon de livraison et/ou le bon de transport, avec sa signature, et les confirmer par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au transporteur dans les trois jours ouvrés suivant la livraison et en adresser une copie à BRINK TS SARL. A défaut, ni la responsabilité du transporteur, ni la responsabilité de BRINK TS SARL ne pourra être engagée de ce chef.

En tout état de cause, le bon de livraison devra être daté, signé accompagné du tampon commercial du Client et un exemplaire devra être remis au transporteur.

## **7. RECEPTION**

Sans préjudice des dispositions à prendre par le Client vis à vis du transporteur telles que décrites à l'article précédent, le Client devra impérativement vérifier, lors de la réception des Produits dans ses locaux, la conformité de ceux-ci par rapport à la commande.

En cas de défaut de conformité, toute réclamation quelle qu'en soit la nature, portant sur les Produits livrés, ne sera acceptée par BRINK TS SARL que si celle-ci est effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 8 jours à compter de la date de réception des Produits dans les locaux du Client. Passé ce délai de 8 jours, les Produits seront réputés conformes à ce qui avait été commandé et aucune réclamation ne sera plus admise par BRINK TS SARL qui sera déchargée de toute responsabilité quant à la non-conformité, des Produits livrés.

En cas de réclamation du Client, celui-ci devra préciser la nature de ses réclamations, devra fournir tous les justificatifs (description, photographies) quant à la réalité des défauts de conformité, constatés et devra laisser toutes facilités à BRINK TS SARL pour effectuer ou faire effectuer par tout tiers désigné par elle, toutes les constatations qui lui sembleraient nécessaires.

BRINK TS SARL pourra ainsi solliciter le retour des Produits faisant l'objet de réclamations, afin d'examiner le bien-fondé de celles-ci. Aucun retour de Produits ne pourra être effectué par le Client sans l'accord préalable et écrit de BRINK TS SARL.

Si un défaut de conformité est effectivement constaté par BRINK TS SARL, le Client ne pourra demander que le remboursement ou le remplacement gratuit des Produits non conformes, la fourniture du complément de Produits pour combler les manquants.

Par ailleurs tout défaut de conformité ne pourra en aucun cas justifier l'annulation ou la résolution de la vente.

## **8. RETOUR DES PRODUITS ET REFUS DE LIVRAISON NON ACCEPTES**

Toute demande de retour d'attelage doit être envoyée à notre Service Relation Clients pour acceptation via le site : [shop.brink.eu](http://shop.brink.eu), par email : [info.fr@brink.eu](mailto:info.fr@brink.eu) ou par fax au 03.26.02.06.27.

Les attelages, faisceaux, accessoires et Kits retournés après accord de BRINK TS SARL, ne seront acceptés que s'ils sont en parfait état et n'ayant fait l'objet d'aucun montage. Les références ne figurant plus au catalogue en vigueur ne seront pas reprises.

Les Produits doivent être retournés à l'état neuf et sous emballage d'origine.

Les Produits retournés doivent mentionner de façon apparente le nom du Client, le numéro de commande et doivent être accompagnés du bon de livraison.

Les frais de retour sont à la charge du Client, sauf vice apparent ou manquants effectivement constatés par BRINK TS SARL.

Un abattement de 30€ HT par attelage et 15€ HT par faisceau et accessoire, correspondant au traitement administratif, aux contrôles et/ou au reconditionnement sera appliqué à chaque Produit retourné, de même que sera facturé tout accessoire manquant. Le Client supportera tous les frais de transport liés au retour des attelages.

Aucun retour de Produits ne sera accepté sans l'accord préalable et écrit de BRINK TS SARL. En cas de retour de Produits sans autorisation de BRINK TS SARL, les Produits retournés ne feront l'objet d'aucun remboursement.

De même, aucun refus de livraison ne pourra intervenir sans l'accord préalable et écrit de BRINK TS SARL. Tout refus de livraison non autorisé entraînera la facturation de frais de gestion d'un montant forfaitaire de 45 € par Produit refusé, outre les abattements prévus au présent article si les Produits sont retournés à BRINK TS SARL.

## **9. GARANTIE**

Il incombe au Client de vérifier que les Produits commandés correspondent à ses besoins et à leur destination, le Client étant seul responsable de la conformité des Produits à l'usage auquel il les destine, de sorte que la responsabilité de BRINK TS SARL ne pourra en aucune cas être engagée de ce chef.

BRINK TS SARL garantit que ses Produits sont conformes à la réglementation et aux normes françaises et européennes en vigueur les concernant, quand elles existent.

En outre, les Produits vendus par BRINK TS SARL sont garantis selon les dispositions légales contre tous vices de fabrication et de conception pour une période d'un an à compter de la date de leur livraison.

Concernant les défauts de conformité, le Client devra respecter les dispositions de l'article 7.

Concernant les défauts et vices cachés, le Client devra avertir BRINK TS SARL par lettre recommandée avec accusé de réception, sans délai dans les trois (3) jours suivant la découverte du défaut ou du vice, en précisant la nature et l'étendue du défaut ou du vice allégué et en fournissant tous les justificatifs quant à la réalité de ceux-ci.

En toute hypothèse, le Client devra laisser toutes facilités à BRINK TS SARL pour effectuer ou faire effectuer par tout tiers désigné par elle, toutes les constatations qui lui sembleraient nécessaires, et notamment BRINK TS SARL pourra solliciter du Client, le retour des Produits, aux frais du Client, aux fins

d'analyse. Seule BRINK TS SARL ou toute personne dûment mandatée par elle pourra effectuer ces contrôles, analyses et vérifications.

Si à l'issue de ces analyses, contrôle et vérifications il s'avérait que les Produits étaient bien défectueux, la garantie de BRINK TS SARL s'appliquerait. Au titre de la garantie, BRINK TS SARL s'engage à réparer ou à remplacer (suivant la nature du défaut ou du vice entachant le Produit) gratuitement tout Produit reconnu défectueux et à prendre en charge les frais de retour de ce Produit et d'expédition du Produit réparé ou remplacé à l'exclusion de tout autre frais. BRINK TS SARL se réserve notamment le droit de facturer au Client tout frais complémentaires relatifs à la mise en œuvre de la garantie (frais de déplacement, d'hôtel, de restauration, de main d'œuvre, etc. ).

Tous les Produits défectueux seront conservés par BRINK TS SARL et seront sa propriété.

Si le Client a procédé ou fait procéder à des réparations sans le consentement préalable express de BRINK TS SARL, celle-ci ne serait en aucun cas tenue de prendre en charge ces dépenses.

En outre il est expressément précisé que sont exclues de la garantie les détériorations consécutives :

- à une utilisation des Produits non conforme à leur destination,
- à une inadéquation entre le Produit et le véhicule,
- à un montage des Produits non conforme aux instructions données par la notice de montage,
- à un non-respect des consignes d'utilisations mentionnées dans la notice de montage et dans le catalogue de BRINK TS SARL,
- à toute modification réalisée sur les Produits sans l'accord de BRINK TS SARL,
- à l'utilisation de stabilisateurs ou de tout matériel équivalent,
- à des contraintes extérieures ou tout autre cas de force majeure,
- à une usure normale, la garantie ne pouvant en aucun cas avoir pour effet de prolonger la durée de vie des Produits,
- à une utilisation d'accessoires ou de composants qui ne seraient pas d'origine ou qui ne seraient agréés par BRINK TS SARL,
- à des Produits qui auraient été démontés puis remontés,
- à un défaut d'entretien des Produits.

Les réclamations du Client ne pourront en aucun cas justifier l'annulation de la commande. **Toute réclamation effectuée par le Client dans les conditions décrites par le présent article ne suspend pas l'obligation de paiement par le Client des Produits livrés.**

## 10. RESPONSABILITE

La responsabilité de BRINK TS SARL est limitée, et cela à quelque titre que ce soit, au montant net HT des Produits concernés.

Il est expressément précisé que BRINK TS SARL ne sera en aucun cas tenue à une indemnisation de quelque nature qu'elle soit envers le Client pour tout préjudice direct ou indirect, commercial ou immatériel (incluant, sans que cela soit limitatif, toute perte de profit, d'économies, d'exploitation, arrêt de chaîne, préjudice commercial, perte d'image) ou tout préjudice découlant d'une réclamation de la part d'un tiers du fait des défauts ou des vices entachant les Produits vendus.

La responsabilité de BRINK TS SARL ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les Produits sont livrés, qu'il appartient au Client de vérifier.

## **11. RESERVE DE PROPRIETE**

**Le BRINK TS SARL se réserve expressément la propriété des Produits livrés jusqu'à l'encaissement effectif de l'intégralité du prix de vente et des intérêts, frais et accessoires.**

**Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert des risques au Client, dès la livraison des Produits.**

En cas de défaut de paiement du prix huit jours après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse, la vente sera résolue de plein droit si bon semble à BRINK TS SARL qui pourra alors demander la restitution des Produits, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. Les frais entraînés par la reprise des Produits seront à la charge du Client.

Le Client, qui a la garde des Produits non totalement payés, s'engage à les conserver en parfait état, à faire connaître à BRINK TS SARL le lieu où ils sont remis et à les tenir à sa disposition.

Le Client devra assurer les Produits contre tous les risques, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, en avertissant cette dernière qu'en cas de sinistre, BRINK TS SARL sera subrogée dans sa créance dans tous les droits que l'assuré pourrait avoir vis-à-vis de l'assureur.

Le Client s'oblige à permettre à tout moment l'identification et la revendication des Produits, étant précisé que les Produits en stock chez le Client sont réputés irréfragablement être les Produits impayés.

En cas de saisie, ou de toute autre intervention d'un tiers sur les Produits, le Client devra impérativement en informer BRINK TS SARL dans les plus brefs délais afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits.

Le Client s'interdit en outre de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des Produits non intégralement payés et plus généralement de consentir quelque droit que ce soit à un tiers sur ces Produits.

Le Client est autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de son entreprise, à revendre les Produits livrés étant précisé que dans cette hypothèse BRINK TS SARL pourra revendiquer le prix des Produits entre les mains du sous acquéreur.

En outre, en cas de revente des Produits affectés par la clause de réserve de propriété, le Client s'interdit de céder la créance détenue sur son propre Client sauf à BRINK TS SARL et s'engage à procéder au paiement des sommes dues à BRINK TS SARL dès le paiement opéré par son propre Client.

## **12. FORCE MAJEURE**

La responsabilité de BRINK TS SARL ne pourra nullement être engagée si celle-ci n'a pu remplir l'une quelconque de ses obligations du fait d'un cas de force majeure.

Sont réputés évènements de force majeure ceux qui rendent impossible l'exécution des relations commerciales dans les conditions prévues, qu'ils soient complets ou partiels, en interne ou chez les fournisseurs / sous-traitants de BRINK TS SARL, tels que notamment, la mobilisation, la guerre, les grèves,

les épidémies, les cataclysmes, les incendies, les accidents d'outillage, les pannes, les inondations, les tempêtes, les pénuries de moyens de transports, les pénuries de matières premières ou les augmentations brutales du prix des matières premières nécessaires à la fabrication des Produits, la modification des lois ou règlements inhérents aux Produits vendus et plus généralement, toute cause échappant au contrôle de BRINK TS SARL.

Tout cas de force majeure, suspend de plein droit l'exécution des commandes passées par le Client et dégage BRINK TS SARL de toute responsabilité et de tous dommages et intérêts quelconques pour un retard de livraison ou une inexécution de commandes, pendant la durée des événements de force majeure.

### **13. RUPTURE DE STOCK**

Au regard de la situation actuelle, BRINK TS SARL rappelle au Client que la production et la commercialisation des Produits peut être impactée par des ruptures d'approvisionnement de toute nature (matière première industrielle, énergie, transport...).

De ce fait, ces événements seront considérés comme des cas de force majeure, BRINK TS SARL ne pourra donc pas être tenue responsable de toute ou partie des ruptures éventuelles et aucune indemnisation ne saurait être due à ce titre. Le client déclare en être parfaitement informé.

BRINK TS SARL s'engage à tout mettre en œuvre pour proposer au Client une alternative.

En outre et en toute hypothèse, le client sera informé de toute rupture de stock dans les meilleurs délais et au plus tard la veille de la date de livraison prévue. Dans ces conditions, aucune pénalité ne pourra être appliquée par le Client.

### **14. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Les dessins, modèles, brevets, plans et d'une façon générale tous les documents de toute nature remis ou envoyés par BRINK TS SARL au Client sont et demeure la propriété exclusive de BRINK TS SARL et ne peuvent par conséquent être ni exécutés ni reproduits ni adaptés, sous quelque forme que ce soit, par le Client, sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de BRINK TS SARL.

Ils devront en outre être restitués immédiatement sur simple demande de BRINK TS SARL, le Client s'interdisant de conserver quelque copie que ce soit sur quelque support que ce soit de ces dessins, modèles, brevets plans ou documents.

Tous les textes, photos, images et plus généralement tous les éléments figurant sur tous les documents établis par BRINK TS SARL et notamment sur ses catalogues sont et demeurent la propriété exclusive de BRINK TS SARL, de sorte que le Client s'interdit expressément de les utiliser et/ou de les reproduire sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation préalable et écrite de BRINK TS SARL. Il en est de même de tous les éléments composant ou figurant sur le site internet de BRINK TS SARL.

## **15. OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE**

Le Client s'engage à ne pas divulguer à un quelconque tiers une information commerciale, financière, technique ou autre, relative à BRINK TS SARL et ses Produits ou plus généralement au Groupe BRINK et ses Produits qui aurait été porté à sa connaissance dans le cadre de la vente des Produits par BRINK TS SARL, à l'exception toutefois des informations qui seraient tombées dans le domaine public.

## **16. RESPECT DE LA REGLEMENTATION PAR LES CLIENTS**

BRINK TS SARL pourra de plein droit interrompre les livraisons et/ou annuler les commandes du Client si celui-ci ne respecterait pas, à l'égard des Produits vendus, l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires inhérentes au droit Economique, notamment en ce qui concerne la revente à perte et la traçabilité, sans que cela ne puisse générer quelques dommages et intérêts ou indemnités au profit du Client.

## **17. DONNEES PERSONNELLES**

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données ou « RGPD », notre société informe le Client que dans le cadre de l'établissement et du suivi de la relation contractuelle qui les lie, BRINK TS SARL peut être amenée à collecter et à traiter des données personnelles le concernant et/ou concernant ses collaborateurs. La fourniture de données à caractère personnel est requise pour (a) établir et assurer le suivi des relations contractuelles entre BRINK TS SARL et le Client, mettre en œuvre les engagements contractuels souscrits et plus généralement satisfaire aux obligations en découlant, (b) satisfaire et mettre en œuvre toutes les formalités administratives, comptables et fiscales y afférent, (c) se conformer aux dispositions légales et réglementaires applicables, (d) assurer la gestion.

Les données à caractère personnel relatives au Client et/ou à ses collaborateurs sont destinées aux services internes de BRINK TS SARL, et sont susceptibles d'être communiquées à des tiers pour les besoins des finalités visées ci-dessus, tels que les sociétés du groupe auquel BRINK TS SARL appartient, l'administration fiscale et/ou sociale, les prestataires comptables et/ou juridiques, et plus généralement les partenaires de BRINK TS SARL ayant à connaître des données concernées pour les besoins des finalités visées ci-dessus.

Les données à caractère personnel seront conservées et traitées au sein de l'Union européenne.

BRINK TS SARL conserve dans ses systèmes les données à caractère personnel collectées pendant une durée limitée à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées, et/ou pour satisfaire à des obligations réglementaires ou contractuelles spécifiques. Les données concernées sont ensuite, selon les cas, supprimées, anonymisées, ou font l'objet d'un archivage.

Conformément au RGPD, le Client et/ou ses collaborateurs dont les données à caractère personnel sont traitées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations les concernant, un droit d'opposition et de retrait de leur consentement si le traitement des données les concernant est fondé sur le consentement, ainsi qu'un droit à l'oubli et/ou à la limitation des traitements utilisant les données personnelles qui les concernent, dans les limites et conditions définies au RGPD. Ces droits peuvent être exercés à l'adresse suivante : BRINK TOWING SYSTEMS SARL, ZA LES NAUX,7 RUE ROL

TANGUY - 51450 BETHENY. En outre, les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Réciproquement, le Client s'engage à traiter les données à caractère personnel des collaborateurs de notre société dans le strict respect des dispositions du RGPD.

## **18. DISPOSITIONS DIVERSES**

Si l'une quelconque des stipulations des CGV est déclarée nulle ou sans effet de quelque manière que ce soit et pour quelque motif que ce soit, cela n'affectera pas la validité des autres stipulations des présentes CGV et les parties se concerteront afin de remplacer la stipulation nulle ou sans effet par une autre stipulation ayant un effet économique le plus proche possible.

Le fait pour BRINK TS SARL de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1221 du Code civil, les Parties conviennent qu'en cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance ne pourra en demander l'exécution forcée, à l'exception des obligations de paiement.

Par dérogation expresse aux dispositions de l'article 1222 du Code civil, en cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance ne pourra, faire exécuter elle-même l'obligation par un tiers.

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté expressément d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant. L'autre Partie s'engage à donner suite à cette demande, de bonne foi et dans les huit (8) jours suivant la demande. Les Parties mettront tout en œuvre pour parvenir à un accord dans les meilleurs délais.

## **19. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE – DROIT APPLICABLE**

En cas de litige concernant les présentes Conditions générales de vente ou toutes commandes passées, les parties s'efforceront, de bonne foi, de résoudre amiablement ce litige dans un délai de quinze (15) jours après la notification de l'existence d'un litige par l'une des parties à l'autre.

Le Tribunal de Commerce de REIMS est seul compétent pour toutes contestations pouvant survenir du fait de la formation, de l'exécution ou de l'interprétation des présentes CGV et de l'exécution des ventes réalisées par BRINK TS SARL, même en cas d'appel en garantie, de pluralité de défendeurs ou d'action en référé.

Les présentes CGV sont exclusivement soumises, dans le cadre des ventes internationales ou communautaires, à la loi française à l'exclusion de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises ce qui est expressément accepté par le Client.

En cas de traduction des présentes en langue étrangère, seul le texte rédigé en français aura valeur authentique.